

François CALVET

M. le Président, chers collègues,

Un point tout d'abord sur la méthode, que nous déplorons, la remise sur table en Commission Agriculture d'un Rapport de cette importance, tant en volume (plus d'une centaine de pages) que sur le fond.

Le rapport 02.41 sur LE PROJET DE REVISION DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES souligne que cette démarche a été « mise en œuvre par l'Etat, sans concertation préalable, ni avec les collectivités, ni avec la profession agricole ».

Nous voudrions rappeler que face à une dégradation de la qualité de l'eau par les nitrates, la Commission européenne a adopté la directive NITRATE en 1991, soit il y a 23 ans !, La directive-cadre sur l'eau qui a confirmé la volonté des états membres d'atteindre un bon état des milieux aquatiques en 2015 date, elle, de l'an 2000 !

Quant aux premiers programmes d'actions, ils ont été mis en œuvre en France en 1992 et ont été renouvelés tous les quatre ans dans la concertation.

S'il y a bien un dossier qui a été traité dans la durée, c'est bien celui de l'eau et des nitrates.

En revanche, force est de constater que le temps et la concertation n'ont pas servi, en France et uniquement en France, à l'amélioration de la qualité des masses d'eau.

C'est là qu'est le problème. D'où les multiples interventions de la Commission européenne, en 2009, 2011, et enfin la condamnation de la France pour non-respect de cette directive en 2014.

Nous n'avons donc pas été « pris en traître ».

Au cours des 23 ans de programmes d'action et de surveillance établis avec les représentants de la profession agricole, la qualité de des eaux a continué à se dégrader, à quelques exceptions près.

Durant toutes ces années, « *aucun progrès réellement décisif n'a été observé en l'absence de solution à la hauteur du problème* ». Tels sont les termes employés, cette année, par des experts mandatés par le ministère de l'Agriculture. Le constat est sévère.

Lors de la Commission Permanente du 22 novembre 2012, le groupe EELV avait donné son avis sur la révision des zones vulnérables 2012. Nous avons regretté qu'à cette occasion, notre institution ne rappelle pas très clairement la nécessité de mettre en place des mesures efficaces. Car de telles mesures existent. Nous avons cité les choix faits par des territoires : Munich et Lons-le-Saunier, où le passage à l'agriculture biologique a été l'outil de la reconquête de la qualité des eaux.

Nous pouvons aussi prendre l'exemple de l'Autriche et de la Toscane qui ont fait du développement de ce mode de production la première priorité dans leurs mesures agro environnementales.

Ces territoires ont respecté rapidement les obligations de la directive Nitrate, tout en maintenant une activité agricole productive, en produit de qualité et en main d'œuvre.

Pour nous écologistes, il est possible en agriculture, comme dans tous les secteurs, de conjuguer environnement, protection des biens communs et activité économique.

Il est plus que temps que l'agriculture s'oriente vers une vraie agro-écologie, qui soit performante sur le plan économique et environnemental.

Certes, ces propositions sont assez éloignées de ce que défendent certains responsables professionnels qui, en exerçant un lobbying puissant, nous ont conduit à la situation actuelle, dramatique pour de nombreux paysans : devoir appliquer une directive communautaire en un an, alors qu'on avait vingt ans pour le faire.

Il serait bon d'en tirer les conséquences. Conséquences lourdes pour la qualité de nos eaux superficielles, lourdes pour nos territoires et leurs agriculteurs, lourdes pour la perception que nos concitoyens ont de l'activité agricole et des agriculteurs. Conséquences lourdes enfin pour les finances publiques.

Pour ces raisons, M. le Président, chers collègues, le groupe EELV n'approuvera pas l' **AVIS DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES SUR LE PROJET DE REVISION DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES** qui est présenté lors de cette Commission Permanente et **votera CONTRE.**